



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service des bourses du lycée Borde Basse
Du lundi au jeudi 8h-12h30 et 13h30-16h
Mme Cabirol au 05 63 62 11 99
intendance.bordebasse@ac-toulouse.fr

Les informations et documents détaillés sont disponibles sur la page d'accueil de l'ENT du lycée

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Pour l'année scolaire 2023-2024, à déposer
jusqu'au 5 juillet 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document
mentionnant
mon numéro fiscal
et celui de mon
concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
ÉduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via **FranceConnect**

Plus d'informations sur la notice



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Je clique sur "**Mes services /Bourse de lycée**" et j'arrive sur le service.



2 Je fais une demande pour :

- mon enfant qui est en 3^e dans un collège et qui sera en lycée public en septembre 2023 ;
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public en 2022-2023 ;

3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Si oui, je dépose ma demande de bourse, j'imprime l'accusé de réception de la demande et le transmet au lycée, en précisant le nom prénom et future classe de l'élève.

Ma demande sera traitée à partir de la rentrée de septembre 2023, par le service de gestion des bourses de l'académie.

Toute l'information sur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, et que vous avez déposé une demande de bourse se basant sur ce document, avant le 20 octobre 2022, n'oubliez pas de la signaler, à l'intendance du lycée: vous avez le droit à l'erreur.